



# Ventilation

## Des règles à respecter pour la Qualité de l'Air Intérieur

### Votre projet

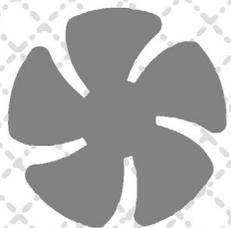
Vous avez obtenu votre permis de construire, votre projet respecte les règles d'urbanisme applicables à votre terrain (Code de l'Urbanisme).

### Vos responsabilités

Il vous appartient de respecter les règles de construction (Code de la Construction et de l'Habitation). En cas de non-application de ces règles, des poursuites pénales peuvent être engagées par :

- les propriétaires/occupants du bien
- l'État

Le contrôle des règles de construction est prévu à l'article L. 151-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette mission de police judiciaire réalisée au nom de l'État par des agents commissionnés et assermentés a pour objectif de vérifier le respect des règles de construction.

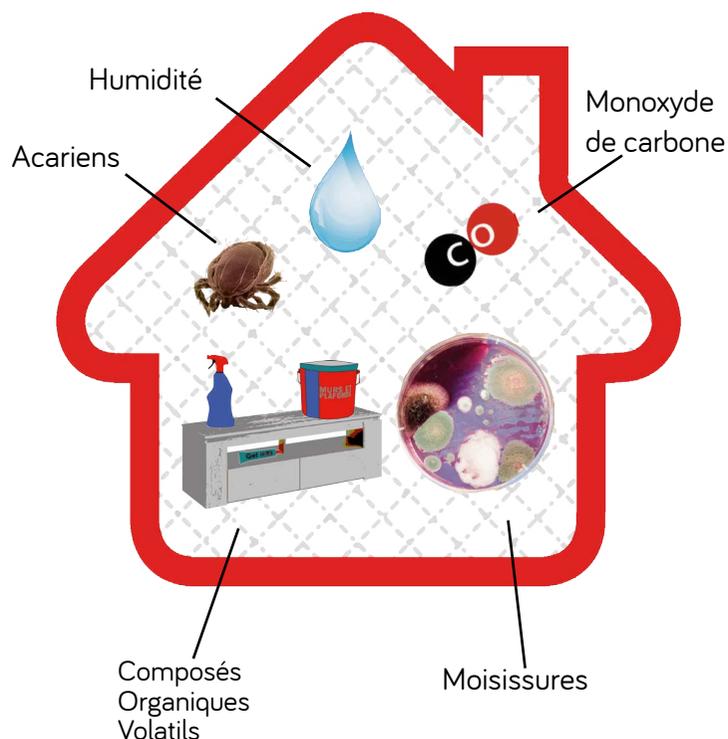


75% des opérations contrôlées par l'État en France présentent des anomalies de ventilation



Mauvaise configuration de l'installation de ventilation

Entrées et sorties d'air manquantes

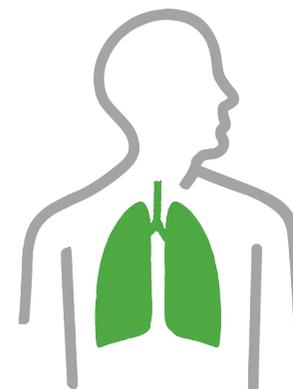


L'humidité et les activités humaines au sein d'un logement mal ventilé sont la principale cause d'insalubrité.

Assurer la ventilation des logements



### Confort et santé des occupants



- Assurer la qualité de l'air intérieur pour éviter le risque de pollution par des composés organiques volatils et semi-volatils (peintures, menuiseries, etc.), monoxyde de carbone, acariens, humidité et moisissures.
- Assurer un apport en oxygène suffisant.

Découvrez les bons réflexes à adopter : [www.unbonairchezmoi.developpement-durable.gouv.fr](http://www.unbonairchezmoi.developpement-durable.gouv.fr)

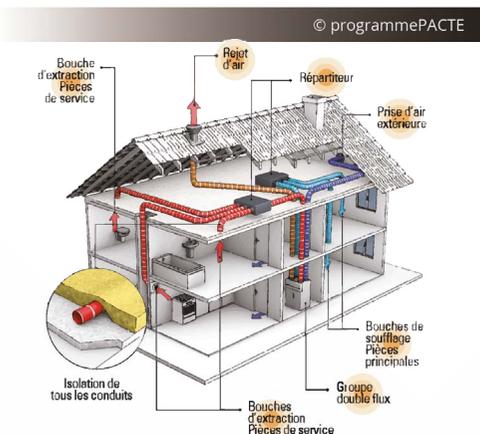
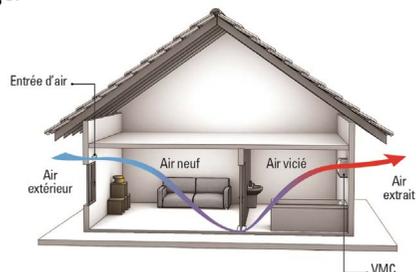
### Préserver le bâti



- Pour éviter le risque de moisissures ou de détérioration de la structure.
- Pour maintenir l'efficacité des isolants, etc.

## Un système de ventilation

Pour garantir des conditions sanitaires satisfaisantes, les logements doivent permettre un renouvellement de l'air général et permanent par balayage.



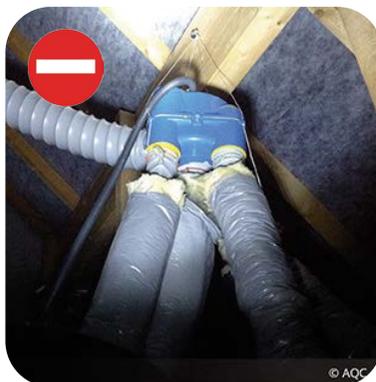
## Laissez circuler l'air

La libre circulation de l'air doit être prévue par entrée d'air dans les pièces principales et par sortie d'air dans les pièces d'eau. Les débits minimaux d'extraction d'air à respecter sont définis par l'arrêté modifié du 24 mars 1982.

Dans le cas d'une VMC double flux, l'entrée d'air se fait par les bouches d'insufflation.



## Exemple de désordre et de bonne pratique



Les gaines souples ne sont pas intégralement isolées au niveau des piquages avec le caisson de ventilation.

Les gaines sont bien isolées sur toute leur longueur avec utilisation de colliers de serrage adaptés au niveau des piquages avec le caisson de ventilation.



## Des textes à respecter à la lettre

- Article R. 111-9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 24 mars 1982 modifié

Le DTU 68.3 et les avis techniques des fabricants constituent des références techniques précisant les règles à respecter concernant la mise en œuvre, le dimensionnement, l'entretien, etc.

## Les acteurs

L'AQC est le lieu de travail et d'échanges de 45 organismes membres qui se mobilisent autour de la qualité de la construction.



PLAN REGIONAL  
SANTE  
ENVIRONNEMENT

3

Action 9

Liens utiles

<https://mallette-pedagogique-bp.programmepacte.fr/>  
[www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)